

Fiche horaire du mois de décembre 2020

A retourner au plus tard le 12 du mois suivant



Contrat de travail

Entre
L'employeur :

Et
Le Salarié :

Absence			Motif		
Du	/	/	au	/	/
Du	/	/	au	/	/
Du	/	/	au	/	/

Congés

Nombre de repas :

Logement : oui
 non

Nombre d'heures	n°49	n°50	n°51	n°52	n°53
Lundi		7)	14)	21)	28)
Mardi	1)				
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi				25) FERIE	
Samedi					
Dimanche					
Total Heures du mois					
Heures supp					

Observation : (versement d'acompte , saisie sur salaire, ...) :

Fait à _____ Le _____

Signature de l'employeur : _____ ,

Signature du salarié : _____

Contact:

Courrier AGRI EMPLOI SERVICES - Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139ème RI - 15000 AURILLAC
 e-mail agriemploi.services@reseaufnsea.fr
 tel 04.71.45.55.63
 Fax 04.41.45.56.25

Tout événement en cours de mois (Maladie, accident, fin de contrat...) doit nous être communiqué dans les 3 jours de la survenue.

Toutes les fiches horaires sont disponibles sur les site de la fdsea du Cantal

www.fdsea15.fr

MEMO EMPLOYEUR

Documents et Registres obligatoires

- L’Affichage Obligatoire (n° d’urgence, interdiction de l’entreprise, et dans la limite de 12 heures complémentaires s’il est informé au moins 3 jours avant et que les heures de travail effectif.
- 48 heures sur une même semaine, et 44 heures par limites prévues au contrat. Dans ce cas, le refus du discrimination...)
- La convention collective (elle est disponible en libre semaine en moyenne sur une période de 12 semaines salarié constitue une faute pouvant justifier une télécharge sur le site internet de la FDSEA du consécutives.

Cantal)

- Le Document Unique d’Evaluation des Risques (la peut être augmentée en cas de circonstances pour faute.
- FDSEA du Cantal peut vous accompagner, plus d’infos exceptionnelles, jusqu’à 60 heures maximum (sous réserve d’accord de l’inspection du travail).

sur le site www.fdsaet15.fr

Repos hebdomadaire du salarié

- Le Registre Unique du Personnel: si vous n’en n’avez pas , Agri Emploi Services peut vous en fournir un sur **Heures supplémentaires (pour les salariés à temps plein)**

- Le document permettant l’enregistrement du temps Toute heure de travail accompli, à la demande de de travail: les fiches horaires fournis pour l’employeur, au-delà de la durée légale de 35 heures l’établissement des fiches de paies peuvent vous servir est une heure supplémentaire qui ouvrent droit à une de support pour l’enregistrement du temps de travail rémunération plus favorable (taux horaire majoré) au des salariés: elles doivent être signées par l’employeur salarié ou à un repos compensateur équivalent à la et le salarié, et conserver par l’employeur dans sa majoration.. Les heures supplémentaires sont

effectuées à la demande (écrite ou orale) de l’employeur. Le salarié est tenu de les accomplir, sauf en cas d’abus de droit de l’employeur. Par exemple, le salarié travaille à temps plein ou à temps partiel, il

Les congés payés

Tout salarié, quels que soient la durée de son contrat, son temps de travail et son ancienneté, a droit à des congés payés.

La DSN

Depuis juillet 2017, tous les employeurs agricoles sont passés à la DSN (Déclaration Sociale Nominative). La DSN est un système déclaratif obligatoire qui simplifie vos démarches en remplaçant la plupart des qu’il n’avait pas été prévenu suffisamment tôt. La chez le même employeur, soit 30 jours ouvrables (5 déclarations sociales. Cela entraîne plusieurs rémunération des heures supplémentaires fait l’objet semaines) pour une année complète de travail.L’année changements :

- Chaque mois, les informations relatives à vos salariés convention ou accord collectif d’entreprise ou période de référence, fixée du 1er juin de l’année sont émises mensuellement lors du traitement de la DSN de votre établissement (ou, à défaut, par convention ou accord précédente au 31 mai de l’année en cours. Lorsque le paie par une déclaration dématérialisée : c’est la DSN de votre branche). À défaut d’accord ou de convention, les heures salarié travaillé à temps plein ou à temps partiel, il

mensuelle. La DSN mensuelle doit être réalisée pour le taux de majoration horaire sont fixés à : nombre entier, la durée du congé est portée au nombre 15 du mois suivant la période de paie. Vous devez - 25 % pour les 8 premières heures supplémentaires entier immédiatement supérieur.L’employeur est en envoi les informations de la paie pour le 12 de travaillées dans la même semaine (de la 36e à la 43e droit de congés en jours ouvrés, à

chaque mois à Agri Emploi Services.

- En cours de mois, vous devez désormais signaler les - 50 % pour les heures suivantes.

événements (fin de contrat, arrêt de travail...) à Agri emploi Services dans les 5 jours : c’est la DSN **Heures Complémentaires (pour les salariés à temps partiel)** évènementielle.

- la MSA n’envoie plus de facture trimestrielle avec le Tout salarié à temps partiel peut être amené à travailler montant des cotisations à payer.

Agri emploi services se chargera de calculer les ce cas, le salarié effectue des heures **Les avantages en nature** Les avantages en nature sont constitués par la cotisations sociales. Vous devez ensuite vous compléter. Les heures complémentaires

acquitter des sommes dues auprès de votre MSA par peuvent être effectuées dans la limite de 1/10e (1/3 fourniture par l’employeur à ses salariés d’un bien ou chèque ou par prélèvement automatique

Durée du travail pour un salarié à temps plein:

Sauf dérogations conventionnelles ou collectives, le heure complémentaire accomplie donne lieu à une de travail du salarié au niveau de la durée légale. Toute leur valeur réelle. Ils permettent aux salariés de faire l’économie de frais qu’ils auraient dû normalement supporter. Ils sont dès lors soumis à cotisations. L’avantage en nature doit figurer sur le bulletin de paie.

heures par semaine. Des durées maximales d’accord, le taux de majoration est fixé à : Il sera indiqué au niveau du salaire brut pour être également imposées. Sauf dérogations, le salarié ne dans la limite de 1/10e de la durée de travail fixé dans doit pas travailler au-delà des durées maximales le contrat,

prévues: - 25% pour chaque heure accomplie au-delà de 1/10e net imposable, il sera déduit du salaire net à verser au -10 heures par jour, sauf dérogations. Celles-ci sont (et dans la limite de 1/3).

accordées dans les cas suivants : à la demande de Le salarié a le droit de refuser d’effectuer des heures remplir la zone prévue à cet effet dans la fiche horaire l’employeur, sous réserve de l’accord de l’inspecteur du complémentaires :

travail, en cas d’urgence liée à un surcroît temporaire - s’il est informé moins de 3 jours avant la date à **Pour plus d’informations, n’hésitez pas à nous contacter:**

d’activité, si une convention ou un accord d’entreprise laquelle les heures complémentaires sont prévues, ou d’établissement (ou, à défaut, une convention ou un - ou si les heures complémentaires sont accomplies au- - AGRI EMPLOI SERVICES , tel. 04.71.45.55,63 accord de branche) prévoit le dépassement de la durée de la durée de travail.

- SERVICE EMPLOI DE LA FDSEA DU CANTAL, tel: 04.71.45.56,20

Le refus du salarié pour l’un de ces motifs ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement.

de 10